

SOMMAIRE

PREAMBULE : DECLARATION D'ENGAGEMENT.....	3
1. ETAT DES LIEUX	5
1.1. UN TERRITOIRE IDENTITAIRE ET VIVANT	5
• L'esprit des lieux du Grand Site	
• Une mosaïque d'unités paysagères	
1.2. PLUS DE 20 ANNEES DE PROTECTION ET D' ACTIONS	9
• Une préservation sans réel positionnement des collectivités locales jusqu'en 1989	
• A partir de l'incendie de 1989, implication forte des collectivités locales, multiplication des mesures de protection et réflexions sur les aménagements	
• Dès 1998, vers une gestion intégrée des massifs Concors et Sainte-Victoire	
2. MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE GESTION	11
2.1. MISSIONS FONCTIONNEMENT ET MOYENS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL ..	11
2.2. LE GROUPE DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL DU GRAND SITE :	12
UNE PRESENCE SUR LE TERRAIN AU QUOTIDIEN	
3. SCHEMA DE GESTION DU SITE	14
3.1. UN PROJET TERRITORIAL GLOBAL SUR 10 ANS	14
3.1.1. LA GENESE DU PROJET	14
3.1.2. LA GESTION DES MASSIFS FORESTIERS POUR LA PREVENTION DES INCENDIES	15
• Valoriser l'espace forestier au travers d'activités économiques	
• Gérer l'espace pour une protection contre les incendies	
3.1.3. LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET CULTUREL	16
• Préserver les équilibres paysagers caractéristiques	
• Restaurer et valoriser le patrimoine culturel	
• Préserver le patrimoine naturel	
• Participer aux démarches de planification et d'organisation de l'espace	
3.1.4. L'ACCUEIL DES PUBLICS, LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS, ET LA COMMUNICATION	18
• Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs	
• Gérer et promouvoir un développement maîtrisé des activités et loisirs de découverte, culturels, sportifs et de détente	
• Contribuer à l'information et à la participation des citoyens	

3.2. DEUX ILLUSTRATIONS DU PROJET TERRITORIAL	20
3.2.1. UN ACCUEIL DURABLE ET RESPECTUEUX	20
<ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion globale sur l'aménagement du site • La priorité des sites majeurs • Une information sobre 	
3.2.2. L'IMPLICATION DES POPULATIONS LOCALES DANS LES DIFFERENTS VOILETS DU PROJET TERRITORIAL.....	24
<ul style="list-style-type: none"> • L'opération Délubre • Le réseau Natura 2000 • Une opération pilote en porte à porte sur le débroussaillage obligatoire • Des animations en milieu scolaire 	
4. MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI	26
<ul style="list-style-type: none"> • Les conventions pluriannuelles d'objectifs • Le rapport annuel • L'observatoire cartographique • Les études de fréquentation • Le suivi scientifique faune flore habitats dans le cadre Natura 2000 	
ANNEXES	28
<ul style="list-style-type: none"> • Eléments financiers • Références bibliographiques • Projet territorial • Documents de communication externe 	

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un territoire boisé de près de 35 000 hectares situé aux portes d'Aix-en-Provence. Au près du grand public, ce grand site bénéficie d'une forte notoriété liée à la montagne Sainte-Victoire, monument minéral célébré par le peintre Cézanne. Pour les Provençaux, il constitue un élément à part entière de leur paysage et de leur vie quotidienne. Son caractère emblématique a justifié le classement de la montagne Sainte-Victoire au titre des sites, et la richesse de ses milieux naturels son inscription au réseau européen Natura 2000. Depuis 1995, la montagne Sainte-Victoire fait l'objet d'une Opération Grand Site soutenue par le Ministère en charge de l'environnement et par les collectivités locales.

Ce territoire identitaire et vivant doit relever trois enjeux majeurs :

- préserver son identité paysagère, patrimoniale et locale
- faire des élus, associations, résidents et professionnels les acteurs d'un projet territorial commun
- répondre à la demande des publics divers qui le pratiquent.

Mobilisées dans les années 1990 par le classement du site et par le grand incendie de 1989 qui a ravagé plus de 5000 ha, les communes se sont regroupées pour répondre à cette ambition. En août 2000, en reconnaissance de l'importance de ce territoire, ce sont l'ensemble des collectivités locales, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, qui se sont impliquées dans ce projet en créant le Syndicat mixte départemental Concors - Sainte-Victoire.

Elles se sont engagées statutairement sur « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel du site, en rassemblant leurs moyens et compétences ».

Le projet territorial, adopté en 2003 par le Syndicat, et par les instances de chacune des collectivités locales, formalise les **engagements** du Grand Site Sainte-Victoire :

- offrir au public un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schéma d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence des gardes-nature) qui s'appuie sur trois principes fondamentaux : la maîtrise de la fréquentation (maintien global du nombre de visiteurs, organisation de l'espace et d'orientation des flux), la limitation des impacts sur l'environnement (zonage des milieux sensibles, mise en défends, rigueur et sobriété des aménagements) et le respect des acteurs locaux (propriétaires, professionnels et habitants);
- préserver les équilibres paysagers caractéristiques (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable), restaurer et mettre en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti vernaculaire, historique et religieux (inventaire du patrimoine, programmes d'action), et conserver voire enrichir le patrimoine naturel (programme de suivi scientifique, gestion d'espaces naturels, plan de gestion cynégétique) ;

- protéger les massifs par une politique de prévention des incendies et encourager une valorisation de l'espace forestier au travers d'activités économiques, dans le cadre d'une charte forestière de territoire, par le développement d'une exploitation forestière raisonnée et le soutien à l'agropastoralisme ;
- promouvoir un développement local durable, en accompagnant les manifestations locales, participant aux initiatives privées de mise en valeur du territoire, soutenant les professionnels du tourisme et producteurs locaux et en initiant l'émergence d'une véritable culture Sainte-Victoire.

Le projet territorial, élaboré à partir du travail de commissions thématiques auxquelles participaient des représentants des élus, du tissu économique local, de la société civile et des associations, constitue le schéma de gestion du Grand Site pour les dix prochaines années.

Le suivi et l'évaluation des actions sont organisés autour :

- de conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre le Syndicat et ses partenaires financiers (Opération Grand Site, convention d'objectifs Forêt, contrat départemental) ;
- de rapports annuels préparés à partir de l'analyse des tableaux de bord par agents et adressés à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés ;
- de trois observatoires : cartographique (SIG), photographique (observatoire du territoire) et de la fréquentation, permettant l'acquisition, le suivi et la valorisation des connaissances acquises sur le site ;
- et du suivi scientifique faune flore habitats dans le cadre de Natura 2000.

L'implication des élus est assurée par leur présence au comité syndical, instance décisionnelle. Toute action locale est menée directement avec la commune concernée. En outre, de nombreux comités ou commissions sont mises en place, sous l'égide d'élus : 3 commissions auprès du comité syndical (Forêt, Patrimoine, Accueil), comités techniques Randonnée et Escalade, comité Natura 2000, comité PIDAF (forêt et incendie), et pour tout projet important. Ils associent les partenaires institutionnels, socioéconomiques et associatifs concernés.

L'information des populations locales, résidents ou visiteurs, est une priorité et une nécessité. Des réunions locales thématiques sont organisées (exemples : projet territorial, Natura 2000, PIDAF et débroussaillage...), une lettre d'information est diffusée régulièrement, les médias locaux et bulletins locaux sont sollicités (une cinquantaine d'articles parus en 2003) et un site Internet en cours de création. Enfin, chaque garde nature se voit affecté un secteur territorial sur lequel il est en charge des relations de proximité.

L'obtention du label Grand Site de France, outre valider la politique de gestion dynamique, partenariale et concertée conduite par le Syndicat, confirmerait la recherche d'excellence dans laquelle les projets sont élaborés et conduits. Cette reconnaissance de l'Etat, déjà attestée par les programmes OGS, aurait un effet stimulant pour développer, dans la perspective du centenaire de la mort du peintre Cézanne en 2006 et pour le long terme, des actions de mise en valeur paysagère et d'aménagement en vue d'un meilleur accueil du public.

1. ETAT DES LIEUX

1.1. UN TERRITOIRE IDENTITAIRE ET VIVANT

- « L'esprit des lieux »

Dominant les plaines et les coteaux d'Aix-en-Provence, la montagne Sainte-Victoire s'élève à plus de 1 000 mètres, inscrite dans l'écrin formé par le massif Concors au nord et la plaine de l'Arc au sud. Ce vaste ensemble constitue un espace naturel périurbain à proximité d'Aix-en-Provence et de Marseille. Vue de loin, du reste de la France, on connaît, de la montagne Sainte-Victoire, surtout le triangle cézannien. Mais pour tout le bassin d'Aix et au-delà pour tout le département des Bouches-du-Rhône, elle est une sorte de signal visible de très loin par beau temps. Au même titre que la Durance, c'est un monument naturel auquel sont attachés tous les Provençaux. Pour les locaux, son émergence fait partie du paysage.



Traditionnellement territoire de pastoralisme, de cueillette et de chasse, Sainte-Victoire est, depuis le début du siècle, sillonnée par les randonneurs essentiellement venus d'Aix-en-Provence toute proche. Les deux dernières décennies ont vu s'accroître le nombre des promeneurs, et se développer la pratique de sports tels que le parapente, le VTT et surtout l'escalade pour laquelle on trouve des sites permettant une pratique de grande qualité, sur le versant sud. Les pratiques sur Concors restent confidentielles, ce qui concourt au caractère si sauvage du massif.



L'esprit des lieux de l'ensemble, indissociable de ces deux massifs, tient peut être dans l'origine du nom de Sainte-Victoire. Une des légendes assure que la montagne doit son nom à la bataille que Marius remporta, en 102 av J-C sur les Cimbres et les Teutons. En effet, Marthe sa pythonisse lui aurait affirmé que c'est en ce lieu, et seulement en celui là qu'il viendrait à bout de l'envahisseur. Aujourd'hui, que ce soit auprès des résidents, ou des pratiquants, on retrouve dans le discours du public les références à la montagne de Cézanne. Il en disait : « La nature, j'ai voulu la copier, je

n'arrivais pas. J'avais beau chercher, tourner, la prendre dans tous les sens. Irréductible. » Peut être est-ce là que réside l'esprit des lieux : irréductible.

- Une mosaïque d'unités paysagères

Les massifs Concors Sainte-Victoire présentent un ensemble paysager exceptionnel typique du pays méditerranéen. Depuis la montagne à la crête aride au plateau fait de plis et de vallons, ils offrent une diversité extraordinaire de paysages imbriqués et cohérents : un espace naturel de milieux ouverts (rochers, pelouses ou garrigues) à milieux fermés (ripisylves, pinèdes à chênaies) en mosaïque, un espace agricole qui peut prendre tous les aspects, depuis le linéaire sur restanques des collines jusqu'aux grandes plaines cultivées de la Durance et enfin un habitat décliné entre bastides et villages accrochés à flancs de coteaux.

Dans ces deux grands ensembles, on peut identifier 11 unités paysagères différentes en termes de sensibilité, de richesses et d'enjeux (sources : schéma de réhabilitation du site classé (1991) - atlas départemental des paysages – proposition de classement du massif de Concors – synthèse : étude diagnostic PIDAF).

- La falaise Sainte-Victoire : face sud de la montagne, ce relief minéral structurant et dominant crée l'exceptionnalité Sainte-Victoire. De forme, d'aspect et de couleurs aux changements si spectaculaires qu'ils semblent presque irréels. La partie basse porte une végétation rase de pelouse et de garrigue concurrencée dans les dépressions par une abondante régénération de pin d'Alep.



- Préconisations : éviter toute action sur la falaise, conserver les ouvertures sur les éléments rocheux structurants du paysage, suivre la dynamique du pin d'Alep, épouser les lignes de force horizontales pour toute action entreprise sur le milieu.
- Sainte-Victoire forestière : versant nord, abondamment boisé, où se mêlent différentes essences donnant un camaïeu de verts. Alternance de vallons luxuriants perpendiculaires à la crête, avec des pentes adoucies et des langues agricoles en talwegs. De la forêt dense en piedmont aux espaces ras en crête avec tous les intermédiaires.
Préconisations : conserver le couvert forestier qui marque la richesse et la typicité du versant nord, adapter les aménagements à une perception constante du « boisé » du versant, dans les vallées basses, valoriser des ouvertures pour diminuer le confinement paysager, éviter la banalisation du paysage en empêchant la fermeture du milieu.
 - Le plateau de Pallières : continuité septentrionale entre Sainte-Victoire et les plateaux du Haut-Var, succession de reliefs arrondis homogènes, plus ou moins uniformément boisés.
Préconisations : face à un enjeu paysager faible du à la monotonie du paysage, créer des événements paysagers sous forme de séquences de bord de route en développant des ouvertures, donner aux zones de coupes forestières des formes arrondies sur le haut des collines à plus ovales et longilignes sur le bas.

- Forêts et lacs de Sainte-Victoire : paysage exceptionnel quasi montagnard aux abords des bassins de retenue, belles pinèdes âgées sur le plateau de Bibemus venant souligner le versant ouest de Sainte-Victoire à la végétation limitée par l'incendie de 1989, domaine départemental de Roques-Hautes très fréquenté.

Préconisations : renouveler les pinèdes « âgées » du plateau de Bibemus en conservant au maximum leur valeur paysagère, profiter des mosaïques créées par l'incendie de 1989 pour structurer le paysage, pérenniser et étendre la réintroduction de vergers, ouvrir le milieu.

- L'écrin du Cengle : ce plateau quasi circulaire enserme de sa dalle horizontale le ventre de la Montagne Sainte-Victoire. Il la met en scène en surplomb de la vallée de l'Arc. Son versant sud, la jupe du Cengle, est souligné par une végétation rase de garrigue parsemée de gros blocs de calcaire.



Préconisations : le versant sud pentu et pierreux est très sensible mais sans enjeu en terme de gestion paysagère, une évolution naturelle est préconisée. Sur le dessus du plateau, visible de Sainte-Victoire et formé de friches agricoles et de zones abandonnées à leur dynamique naturelle, préserver l'articulation liée au parcellaire agricole. En interne, conserver des vues sur Sainte-Victoire.

- La campagne habitée : cette unité comporte les ensembles de transition entre le milieu naturel et l'urbain. Le paysage y est encore agréable car l'habitat lâche est ponctué de bosquets et inséré dans une « mosaïque » séduisante : bord du Val de Durance, vallées des Pinchinats et de Vauvenargues surnommées « campagnes aixoises », enclave de Puylobrier plus viticole qu'habitée.

Préconisations : maîtriser l'urbanisation pour éviter une banalisation irréversible de l'ambiance de quiétude qu'on y ressent, conserver les zones agricoles, mener une campagne de création de haies et jardins avec les essences locales.

- Le plateau de Keyrié : reliefs arrondis complètement boisés et fermés formant une unité homogène monotone, transition entre les zones habitées et le massif du Concors, milieu confidentiel et confiné.

Préconisations : conserver la confidentialité, épouser les lignes de force courbes, jouer sur l'effet vallon-versant pour diminuer l'impact visuel des actions.

- La pinède vallonnée du Ligourès : montagne provençale caractéristique dominée par des versants boisés en pin d'Alep. On y retrouve des traces des bassins anciens de culture et des jas isolés. Milieu forestier fort, surligné par des à-pics calcaires.

Préconisations : cette unité authentiquement forestière mériterait d'être par endroits plus irrégulière, voire ouverte. Cela consiste à profiter des cônes de vue sur les reliefs pour intensifier la beauté des sites, caler les zones d'éclaircies sur des coupures agricoles ou cynégétiques existantes pour valoriser la mosaïque qu'elles créent, mettre en évidence les fonds de vallon anciennement cultivés qui portent encore les traces d'occupation humaine.

- Le massif du Concors : vaste massif boisé où les feuillus dominent, composé de trois sous-massifs, Concors Ligourès et Vautubière. Montagne provençale typique, qui présente des ouvertures sur les paysages environnants.

Préconisations : conserver la végétalisation des pentes du Concors en raisonnant les interventions, favoriser la sylviculture feuillue et le traitement en taillis garant de sa pérennisation, jouer sur l'effet patchwork en composition et en structure, accentuer les effets de vallons cultivés, maîtriser l'urbanisation pour éviter une banalisation du paysage.



- Mosaïques provençales de Bèdes-Séouve-Vautubière : forte typicité de cette association de versants pentus boisés déclinés en reliefs indépendants contrastant avec la vaste ouverture du plateau agricole de Bèdes ; les versants boisés encadrent, tel un écrin, les vignes, les lavandes, truffières et mas isolés.

Préconisations : conserver l'enclave agricole et son écrin forestier, maîtriser l'urbanisation.

- Cadarache : collines boisées et vallons cultivés servant de liaison entre la plaine de la Durance et les collines sauvages du Haut-Var, paysage surprenant (cédraie, formations sèches de garrigue et chênes blancs tortueux).

Préconisations : préserver les ripisylves de la Durance et de l'Abéou, conserver le couvert boisé permanent et dense de Cadarache en créant éventuellement des vues plongeantes sur les sous-bois, jouer sur « l'alvéolaire » de la végétation rase de la plaine de Grassy, intégrer les éventuels développements futurs de ce secteur.

Plus de 3 000 clichés, dont 200 en vues aérienne par hélicoptère, couvrent le territoire et les activités qui le concernent. Ils sont classés et répertoriés dans une base de données. Une méthodologie pour créer un véritable observatoire photographique du paysage et une première campagne de prises de vues sont actuellement en cours.

1.2. PLUS DE 20 ANNEES DE PROTECTION ET D' ACTIONS

- Une préservation sans réel positionnement des collectivités locales jusqu'en 1989

Années 50. La montagne Sainte-Victoire, mosaïque de territoires, voit se développer un certain sentiment d'appropriation collective par ses habitants, avec une montée en force des représentations culturelles qu'elle suscitait. Ce sentiment se traduit par une volonté croissante de protection du site emblématique de Sainte-Victoire : projet de parc national en 1961, porté par un regroupement d'associations locales.

Années 80. En 1982, est créée l'association pour la protection de Sainte-Victoire, regroupant 7 communes, et qui tente de mettre en œuvre une charte des droits et des usages sur le massif. En **1983, classement de la montagne Sainte-Victoire** au titre de la loi de 1930, sur une surface de 6525 hectares. Les communes laissent à l'Etat le soin de garantir la préservation du site par la stricte application de la réglementation, et par une première réflexion sur la création d'une Opération Grand Site.

- A partir de l'incendie de 1989, implication forte des collectivités locales, développement des mesures de protection et réflexions sur les aménagements

En 1989. Le 28 août, un **incendie** détruit 5500 hectares du site classé. En remettant en cause la distribution des rôles existants entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'incendie provoque une réorganisation des pouvoirs, alimentée par la place croissante que veulent désormais tenir les acteurs publics et civils locaux dans la gestion de leur massif. Est ainsi créé **le syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire**, officiellement chargé de coordonner les actions de réhabilitation du territoire. Dans le même temps, la société civile se mobilise en créant un outil fédératif, l'association Sainte-Victoire (ASV), qui regroupe plusieurs dizaines d'associations et de nombreux membres individuels.

En 1991, est achevé le **schéma de réhabilitation** basé sur une réflexion multi partenariale, mis à l'étude par le syndicat immédiatement après l'incendie. Approuvé par l'Etat après consultation de la Commission Supérieure des Sites, il constituera un état de référence à respecter pour l'aménagement et la gestion à long terme du massif.

En 1993 et 1994, l'Etat instaure divers **inventaires du patrimoine naturel** : 4 ZNIEFF d'intérêt géologique, 3 ZNIEFF d'intérêt biologique et écologique, couvrant plus de 10 000 hectares, et crée **une réserve naturelle géologique** de près de 140 hectares. Les **premiers travaux** pour la protection du site et l'accueil du public sont lancés.

- Dès 1998, vers une gestion intégrée des massifs Concors et Sainte-Victoire

En 1998, la poursuite de l'**Opération Grand Site** permet d'entreprendre l'amélioration fonctionnelle et esthétique de plusieurs routes, chemins et parkings, la réhabilitation d'éléments patrimoniaux culturels et bâtis dont une chapelle emblématique (l'ermitage de Saint-Ser), ainsi que les premières mises en souterrain de lignes électriques et téléphoniques.

Cette même année, quelques maires des communes concernées adressent au Ministère de l'Environnement une **demande de classement du massif de Concors**, qui prolonge directement le massif Sainte-Victoire au nord. Il s'agit d'un vaste espace sauvage boisé de 20 000 hectares d'un seul tenant, directement au contact de l'agglomération aixoise, méconnu et authentique, venant en complémentarité parfaite du site classé de la montagne Sainte-Victoire. « A l'heure où les grands sites naturels remarquables souffrent de promiscuité, la permanence d'un tel espace dans l'aire de l'agglomération aixoise est un patrimoine en soi » (document de travail DIREN, 2002).

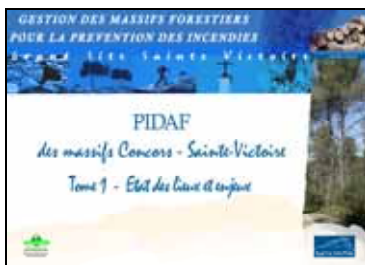


En 2000, la création du **Syndicat mixte départemental des massifs Concors - Sainte-Victoire** affirme la volonté des élus communaux, départementaux et régionaux de considérer désormais le Grand Site Sainte-Victoire comme un ensemble à part entière. Issu du Syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire et du Syndicat intercommunal de réalisations du massif forestier du Ligourès Concors Vautubière, le Syndicat mixte couvre 14 communes, sur une surface totale de près de 35 000 hectares.

En 2002, le Syndicat devient **opérateur local Natura 2000**, la quasi-totalité de son territoire étant concernée par les périmètres de futurs sites : proposition de site d'intérêt communautaire FR 9301605 et zone de protection spéciale FR 9310067. Ce site couvre une surface de 29 000 hectares, ce qui en fait l'un des plus étendus de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



En 2003, la rédaction du **PIDAF** (plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier) des massifs Concors Sainte-Victoire, et du **projet territorial** élaboré à une échéance de 10 ans est achevée. Ces documents sont le résultat d'une longue concertation, ils sont adoptés en Comité Syndical et par les différents partenaires



2. MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE GESTION

2.1. MISSIONS FONCTIONNEMENT ET MOYENS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

Les communes, représentées depuis 2001 par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ont créé le Syndicat mixte Concors Sainte-Victoire pour développer un projet commun sur ce territoire, ayant pour objet « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel, en rassemblant leurs moyens et compétences » et portant sur les missions suivantes : **la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies, la mise en valeur et la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel, l'accueil des publics et le développement local durable.**

Le Syndicat est **un outil au service de ses membres**, sans porter préjudice à leurs prérogatives. Il remplit des missions d'animation et de coordination des politiques locales territoriales et met en œuvre certaines missions pour le compte de ses membres.

Il fonctionne selon une méthode de **concertation permanente** entre les collectivités pour définir les orientations et les principes de mise en œuvre des programmes d'actions. Ainsi, aucune intervention n'est conduite sur un territoire communal sans l'assentiment de la collectivité concernée. Cette concertation est élargie à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, professionnels représentatifs de ce territoire. Le mode institutionnel retenu est celui de commissions placées auprès du Comité syndical (forêt et incendie, patrimoine, activités de pleine nature et tourisme), complétées par divers comités de pilotage (PIDAF, Natura 2000, Charte forestière de territoire...) et comités techniques (randonnée, escalade et parapente). Enfin, chaque projet majeur est placé sous le pilotage des collectivités et principaux partenaires concernés.

L'équipe du Syndicat est constituée de 23 personnes.

- 11 personnes traitent les dossiers techniques et administratifs : un directeur, une directrice adjointe, un chargé de mission aménagement, patrimoine et accueil, une chargée de mission forêt et incendie, un responsable scientifique, une chargée de mission communication, une responsable des relations extérieures, un responsable administratif et 3 assistantes administratives.



- Le Groupe de Surveillance et d'Accueil, service opérationnel de terrain, est constitué de 10 gardes-nature, d'un responsable et de son adjoint.

De **nouveaux statuts** ont été adoptés en **mars 2002**, notamment pour tenir compte de l'entrée de trois nouvelles communes. Le Syndicat Mixte est administré par un Comité syndical composé de 18 membres titulaires représentant les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales membres, désignés suivant les règles qui leur sont applicables. Cette représentation, sur laquelle est fixée leur contribution financière au fonctionnement du Syndicat, est de 50% pour le Département, 39% pour la Communauté du Pays d'Aix et de 11% pour la Région. Il est présidé par Monsieur Guinde, Conseiller général.

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à son objet. Les recettes proviennent des contributions des membres prévues aux statuts, des subventions et des ressources propres. Le Syndicat ne supporte aucun endettement et ne dispose pas d'épargne.

	2001	2002	2003	2004
Investissement	576 770 €	876 260 €	1 059 230 €	1 401 000 €
Fonctionnement	549 960 €	811 680 €	1 084 300 €	1 063 500 €
Total	1 126 730 €	1 687 940 €	2 143 530 €	2 464 500 €

L'évolution du budget sur les quatre dernières années confirme l'aboutissement de la mise en place du Syndicat, tant du point de vue du confortement du personnel que du développement des programmes d'actions.

2.2. LE GROUPE DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL DU GRAND SITE : UNE PRESENCE SUR LE TERRAIN AU QUOTIDIEN

Le groupe de surveillance et d'accueil constitue l'équipe de terrain du Syndicat. Il assure des missions d'accueil et d'information du public, de surveillance des sites, d'entretien des sentiers et du petit patrimoine, d'observation et de veille sur le territoire, de contact avec les acteurs locaux et de participation aux manifestations publiques.

- Le cœur du métier : les patrouilles de surveillance et d'information

Les patrouilles consistent à parcourir des itinéraires définis par équipe de deux gardes-nature, à pied, à cheval, ou à VTT en des périodes de forte fréquentation par le public. Elles visent à l'information, le respect des réglementations, la prévention de certaines pratiques, la sécurisation, par le dialogue et les échanges, la communication générale du projet de territoire, de l'action du Syndicat et de l'ensemble de ses partenaires.



- L'appropriation du terrain : le suivi de secteur

Le territoire d'intervention du Syndicat a été scindé en autant de secteurs que de gardes-nature. Chacun en est donc le référent, à la fois pour le Syndicat et son équipe, et pour les acteurs locaux. Les gardes-nature ont ainsi développé une connaissance très fine de leur secteur (patrimoines naturel et culturel, sentiers, activités...) et en assurent une veille constante (aménagements en cours, dégradations, besoins d'intervention, présence de certaines espèces floristiques ou faunistiques...).



- Les chantiers et travaux



Ces chantiers menés en régie portent sur des opérations ne nécessitant pas de matériels ni d'engins lourds et relevant de techniques forestières générales, d'aménagement de petits ouvrages. Ce peuvent être par exemple la pose de panneaux d'information, la gestion et l'entretien des sentiers, le traitement de sites dégradés, la restauration d'éléments de petit patrimoine...

- Les activités transversales

Les missions générales du groupe de surveillance et d'accueil sont complétées d'activités spécifiques transversales propres à chaque garde-nature et déterminées en fonction des besoins du service, des compétences et des centres d'intérêt de chacun. Elles peuvent concerner des activités administratives, comme la gestion de l'habillement, ou bien plus techniques, comme le suivi des radios, des véhicules, et du matériel, la spécialisation dans la connaissance des milieux naturels, de la faune et de la flore, la liaison avec les associations de chasse.

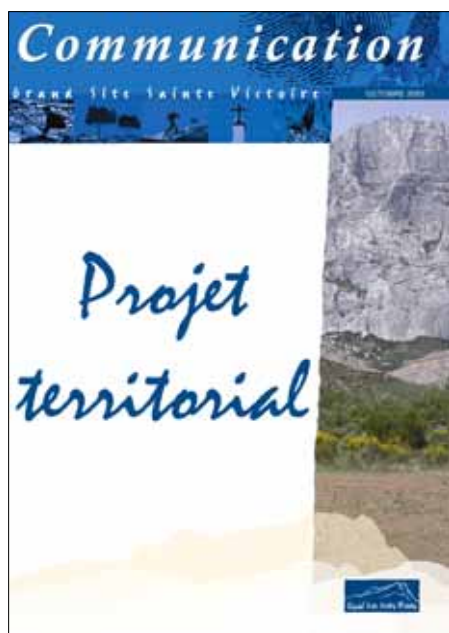
3. SCHEMA DE GESTION DU SITE

3.1. UN PROJET TERRITORIAL GLOBAL SUR 10 ANS

(Ce document cadre figure dans son intégralité en annexe du dossier.)

3.1.1. LA GENESE DU PROJET

L'objet du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire est de développer sur son territoire un projet commun à ses membres et qui touchera à « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel, en rassemblant leurs moyens et compétences » (statuts du 20 mars 2002). Dès les nouveaux statuts du Syndicat adoptés et sa structure confortée, il est apparu nécessaire de donner un cadre général et une direction à long terme (10 ans) à ses trois principales missions : la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies, la mise en valeur et la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel, l'accueil des publics et le développement local durable.



C'est ainsi qu'a débuté une large réflexion qui a abouti à l'adoption, en octobre 2003, du **projet territorial** du Syndicat. Ce programme d'actions **global et pluriannuel**, constitue une garantie de cohérence de faisabilité et de compatibilité de l'action du Syndicat avec l'action de tous les partenaires publics et privés intervenant sur les massifs. Sa finalité est de contribuer à l'organisation, à l'animation et à la mise en oeuvre de politiques publiques et privées en matière de prévention des incendies, d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité, de soutien aux activités agricoles et sylvicoles, d'accueil et d'information des publics. Il s'agit également de préciser les domaines et principes d'intervention du Syndicat au regard des politiques publiques portées par les collectivités membres, communes, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Département et Région, ainsi que de l'Etat. Il s'agit enfin de favoriser des **formes de contractualisation et de reconnaissance de l'action du Grand Site Sainte-Victoire** : contractualisation

avec l'Etat, les collectivités régionale et départementale, et la communauté du Pays d'Aix, mais aussi obtention du label Grand Site de France.

3.1.2. LA GESTION DES MASSIFS FORESTIERS POUR LA PREVENTION DES INCENDIES

- **Valoriser l'espace forestier au travers d'activités économiques**

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un espace naturel continu de près de 35 000 ha dont la cohérence territoriale se justifie du point de vue du risque incendie, certes, mais aussi et surtout au regard des multiples fonctions de ce vaste espace forestier. Dans ce cadre, la **Charte Forestière de Territoire**, a pour vocation de faire de la forêt un véritable outil de développement économique durable, au travers de projets construits en partenariat avec les propriétaires et gestionnaires forestiers.



Le Syndicat se positionne notamment pour un développement de l'**exploitation forestière** raisonnée : une charte de gestion sylvicole durable sera élaborée avec les partenaires forestiers. Les actions menées visent à regrouper les propriétaires privés pour mener des opérations plus efficaces, diversifier la filière bois pour une meilleure valorisation du produit, notamment la filière bois énergie (plaquettes ou granulés destinés à alimenter des chaudières à bois), faciliter la desserte des massifs pour l'exploitation, et aider au broyage des rémanents.

L'**agropastoralisme** est également soutenu : la remise en valeur agricole d'anciens espaces cultivés, le développement du sylvopastoralisme ou encore le développement de petites cultures spécifiques (lavande, trufficulture...) et de la vigne, sont en effet des éléments essentiels du maintien de milieux ouverts, objectif fondamental d'une recherche de qualité paysagère et biologique et de meilleure protection contre les incendies.

- **Gérer l'espace pour une protection contre les incendies**

La finalité du **Plan Intercommunal D'Aménagement Forestier** des massifs Concors et Sainte-Victoire, élaboré en concertation avec tous les acteurs de la forêt pour une dizaine d'années, vise à limiter autant que possible le risque incendie au travers d'un programme d'actions commun à tous. Ses objectifs opérationnels sont le traitement des zones de départs de feu, le développement des zones de cloisonnement limitant la propagation de l'incendie, l'aide à l'intervention sur feux par la gestion des pistes, le traitement des zones de risques d'arrivées de feux, et enfin l'information et la sensibilisation des habitants et des usagers des massifs. Le programme 2004-2006 des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat fait l'objet d'une convention pluri-annuelle d'objectifs signée par l'Etat, la communauté du Pays d'Aix, le Département et la Région.

3.1.3. LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET CULTUREL

- **Préserver les équilibres paysagers caractéristiques**

Les équilibres paysagers existant entre les milieux forestiers, les espaces à forte dominante agricole, le versant sud de Sainte-Victoire et les perspectives rurales, mosaïques de milieux ouverts et de secteurs boisés, doivent être préservés. Sur Sainte-Victoire plus particulièrement, il s'agit d'inscrire l'ensemble des actions menées dans le respect et en continuité du **schéma de réhabilitation paysagère** de 1991. Dans cette optique, les sites dégradés sont réhabilités : enfouissement des réseaux aériens, enlèvement des dépôts sauvages, remise en valeur d'espaces abandonnés... Les éléments paysagers à forte valeur patrimoniale, comme les sites cézanniens, sont restaurés et leurs perspectives paysagères rouvertes. Les témoins significatifs des activités rurales traditionnelles (restanques, bories) sont préservés et mis en valeur.

- **Restaurer et valoriser le patrimoine culturel**



Témoignage de l'histoire du site, le patrimoine culturel doit être protégé et valorisé, comme élément constituant d'un ensemble vivant contemporain. L'**inventaire** exhaustif du patrimoine vernaculaire, historique et religieux a identifié plus de 200 constructions d'intérêt patrimonial. Il sera complété par un diagnostic des enjeux de chaque élément répertorié dans le but d'établir un programme opérationnel de réhabilitation. Des sites majeurs sont déjà identifiés, parmi lesquels le Prieuré et l'emblématique Croix de Provence au sommet de la montagne Sainte-Victoire, l'ermitage de Saint-Ser dont la restauration a été conduite par la commune dans le cadre de l'OGS mais où les abords vont être traités en mettant en valeur les traces du passé comme les restanques et les anciens cheminements.

La richesse paléontologique et archéologique du piedmont sud de Sainte-Victoire et de la vallée de l'Arc, symbolisée par la réserve naturelle géologique d'œufs de dinosaures de Roques Hautes, nécessite également un travail d'exploitation des inventaires pluridisciplinaires débutés en 1992.

- **Préserver le patrimoine naturel**

Le Syndicat a été désigné **opérateur local sur le site Natura 2000** « Montagne Sainte-Victoire – Forêt de Peyrolles en Provence – Montagne des Ubacs – Montagne d’Artigues », qui héberge des éléments naturels de très grande valeur patrimoniale avec plus de 30 habitats naturels, près de 100 espèces végétales et autant d’espèces animales remarquables. Le Syndicat a proposé une démarche d’action, validée par l’Etat, visant à construire le document d’objectifs du site ; un programme de suivi et de veille scientifique sera également mis en place. En accompagnement de cette démarche de gestion patrimoniale des espaces naturels, une attention particulière est portée à la diversité cynégétique du site. Un **plan de gestion cynégétique** est en cours d’élaboration sous l’égide du Groupement d’Intérêt Cynégétique et Faunistique du Grand Site Sainte-Victoire, dans le cadre d’une convention de partenariat qui réunit la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône, l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et le Syndicat.



- **Participer aux démarches de planification et d’organisation de l’espace**

Le périmètre d’intervention du Syndicat est concerné par de nombreuses démarches de planification et d’aménagement. Fort de sa connaissance approfondie du territoire et de ses compétences techniques, le Syndicat propose à l’ensemble des collectivités et à l’Etat, d’être associé aux phases de préparation, d’élaboration et de suivi de ces démarches (Schéma de Cohérence Territoriale, charte d’environnement, Plans Locaux d’Urbanisme...). Il se positionne également comme **conseiller technique** auprès de ses membres et partenaires, particulièrement les communes, dans leurs problématiques d’aménagement et de gestion du territoire naturel et rural.

3.1.4. L'ACCUEIL DES PUBLICS, LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS, ET LA COMMUNICATION

Avec près d'un million de visiteurs, les massifs de Concors et de Sainte-Victoire, situés aux portes de l'agglomération Aix-Marseille, attirent des publics essentiellement locaux (environ 75 à 80%). Partout la demande d'aménagement est mesurée, une majorité de visiteurs souhaitant conserver l'ambiance naturelle des lieux. Mais en même temps, le besoin d'information est largement exprimé, et notamment d'une meilleure signalétique et lisibilité des possibilités de découverte aux abords des massifs. En parallèle, les propriétaires et les gestionnaires, publics comme privés, ont parfois le sentiment de subir une fréquentation mal contrôlée et attendent une organisation des flux qui respecte leurs biens et les usages locaux.

- **Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs**

Les objectifs poursuivis en matière de gestion de la fréquentation des massifs visent à proposer une offre de découverte de qualité (sécurité, information et animation, services), tout en maintenant globalement le nombre de visiteurs à son niveau actuel. D'où une nécessaire organisation de l'espace et des flux de circulation, qui doit se concrétiser par un **plan de circulation** relatif aux accès et au stationnement et par un **schéma d'itinéraires** de promenade et de randonnée pour l'ensemble des massifs.



Ces outils visent à induire une meilleure répartition de la fréquentation et un désengorgement de sites parfois saturés vers la découverte d'espaces aménagés plus confidentiels. L'accent est d'ores et déjà mis sur l'aménagement des sites les plus fréquentés : les parkings de Bimont et des Venturiers (versant nord Sainte-Victoire), les sites des carrières de Bibémus et du Prieuré, les aires de départ du Tholonet, de la Maison Sainte-Victoire et des Deux Aiguilles (versant sud), les sentiers du GR9 et de l'accès à Saint Ser.

- **Gérer et promouvoir un développement maîtrisé des activités et loisirs de découverte, culturels, sportifs et de détente**

Le Syndicat souhaite optimiser la qualité des équipements, des services et de l'information disponibles sur le site, afin que ces derniers deviennent parfaitement compatibles et même complémentaires avec les impératifs de protection du territoire. Il s'agit donc d'une part de **faire connaître les richesses** du territoire au travers de panneaux d'information aux entrées et abords des massifs, du développement des outils de découverte (guides, cartes...), et de la réflexion sur l'opportunité de créer des portes entrées des massifs ou des espaces d'accueil de type maison de site. D'autre part, le caractère emblématique et attractif du site suscitant de nombreuses initiatives en matière culturelle, touristique ou sportive, le Syndicat se propose d'accompagner et d'encadrer ces événements, notamment afin d'en assurer la compatibilité avec l'intégrité du territoire. Enfin, le Syndicat affirme son soutien aux professionnels du tourisme et producteurs locaux qui contribuent à la qualité de l'offre, et promeut auprès des instances touristiques la mise en œuvre d'une démarche nouvelle et dynamique de **schéma de développement culturel et touristique**.

- **Contribuer à l'information et à la participation des citoyens**

Sur Sainte-Victoire, les intervenants sont multiples et les intérêts de tous tendent finalement vers un but commun : préserver ce territoire par la vie qui s'y déroule et les activités qui s'y exercent. De ce fait, l'intervention du Syndicat se veut complémentaire et fédérative des actions existantes. Par sa connaissance fine des problématiques des acteurs et des enjeux du territoire, et par l'animation de la concertation continue, le Grand Site initie l'émergence d'une véritable "culture Sainte-Victoire". Divers projets sont développés : réunions locales, campagnes d'information, ateliers pédagogiques, jumelages avec des classes locales, animations au cours de patrouilles des gardes nature.

Le Syndicat a également l'obligation d'expliquer ses attributions et de rendre compte de ses résultats ; il veille à faire reconnaître son dynamisme et ses compétences auprès du grand public et des institutionnels, en mettant l'accent sur le caractère précurseur et pilote de nombreuses opérations et réalisations. Contribuent notamment à cette volonté, la création d'une identité visuelle « Grand Site Sainte-Victoire », la lettre d'information trimestrielle « Tout Naturellement », ou la création d'un centre de ressources lié au territoire et d'un site Internet.



3.2. DEUX ILLUSTRATIONS DU PROJET TERRITORIAL

3.2.1. UN ACCUEIL DURABLE ET RESPECTUEUX

Tout aménagement sur le Grand Site doit **respecter l'esprit des lieux** qui exige sobriété, rigueur et unité. La pertinence et l'utilité de chaque aménagement devront avoir été préalablement étudiées avec soin, y compris sur le plan de sa gestion, de son suivi et de sa durabilité. Ainsi, toute action entreprise devra viser à :

- favoriser la conservation de l'existant,
- maintenir et valoriser le caractère vivant du site par la prise en compte des spécificités et des dynamiques locales,
- initier la mise en œuvre de principes d'aménagement durable à l'échelle du site pour limiter le développement de comportements défavorables à sa conservation.

- **Une réflexion globale sur l'aménagement du site**

- **Un stationnement intégré et sécurisé**

Les aires de stationnement sont aménagées en fonction de la spécificité et de la vocation des lieux. Ainsi, les espaces correspondant aux aires d'accueil familiales peuvent intégrer de petits équipements comme les tables de pique-nique, des bancs, un point d'eau... Les autres espaces, lieux de départs de randonnée, sont aménagés de façon plus légère. Dans tous les cas, le surdimensionnement des équipements est évité, grâce à une analyse de la capacité d'accueil des espaces desservis ; et les matériaux d'aménagement sont choisis en fonction des caractéristiques locales (pierre en milieu fortement minéralisé comme le versant sud, matériaux bois en zone forestière).

Deux sites ont d'ores et déjà été aménagés au pied de Sainte-Victoire : Bimont (200 places) au départ du sentier Imoucha vers le Prieuré, et Les 2 Aiguilles (50 places), vers les sites d'escalade de la face sud. Plusieurs opérations d'importance sont en préparation (étude réalisée ou en cours) : Venturiers, Bibemus, Le Tholonet, Maison Sainte-Victoire et alentours.



- **Le schéma de circulation : maintien d'aménagements raisonnés et recherche de solutions alternatives**

La cohérence des actions d'aménagement et de gestion de la fréquentation dans l'espace et dans le temps, doit être assurée dans le cadre d'un schéma de circulation. Il s'agit, à partir d'une meilleure connaissance des flux existants autour et à l'intérieur du périmètre, de définir des axes d'action en matière de répartition de la fréquentation, concernant les aires de stationnement et les zones de circulation à l'intérieur des massifs (chemins ruraux, pistes), et de nouveaux moyens de gestion de la fréquentation (financement de services, signalétique routière). La réflexion porte également sur la nécessité de développer des modes de transport collectif afin de réduire les déplacements motorisés individuels : des navettes pour la desserte des parkings les plus saturés sont ainsi actuellement en cours d'expérimentation.

- **Les sentiers : régularisation et entretien au travers des schémas de massifs**

Un schéma d'itinéraires a été élaboré pour chaque massif (Sainte-Victoire et Concors) afin de gérer globalement les différentes pratiques : pédestre, équestre et cycliste. L'objectif consiste à orienter les usagers vers des espaces définis, adaptés et aménagés à cet effet, pour permettre le bon exercice et une cohabitation harmonieuse de chaque pratique, tout en préservant le principe général de la liberté d'usage dans le respect des réglementations. Le balisage, l'entretien des itinéraires et l'information sont à cet égard essentiels : ils sont définis chaque année avec les associations locales de randonneurs et le Conseil général, le Grand Site se chargeant généralement des travaux afférents aux sentiers hors plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. L'ensemble de ces travaux est organisé de telle sorte que leur impact sur le milieu naturel soit limité.

• **L'exemple de quelques sites majeurs**

- **La Croix de Provence**



A 960 mètres d'altitude, cette croix métallique, s'élevant à plus de 18 mètres de hauteur, est dressée au sommet de la montagne Sainte-Victoire depuis 1875, et en constitue l'un des éléments les plus emblématiques. A la suite des signes de vieillissement que montrait l'édifice, puis d'endommagements répétés par la foudre, une étude de stabilité globale a été réalisée en vue de proposer une restauration totale et définitive ; dans le même temps, les travaux d'urgence indispensables ont été entrepris. Le chantier de restauration, d'un coût évalué de l'ordre de 300 000 euros, sera réalisé selon les préconisations de la charte HQE (haute qualité environnementale).

- **Le Prieuré**

Cet édifice, situé à quelques centaines de mètres en aval de la Croix de Provence, reste le plus classique des buts de randonnées sur Sainte-Victoire. Bâti en 1654, il est géré par une association locale depuis les années 50. En étroite partenariat avec cette association, une opération pluriannuelle est menée pour réaliser des aménagements compatibles avec la très forte fréquentation du lieu, sous l'égide d'un comité de pilotage qui associe notamment l'inspecteur des sites et l'architecte des bâtiments de France.



L'étude réalisée en 2001 a dans un premier temps examiné l'accès au site, fourni un diagnostic puis conduit à une restauration des sentiers. La méthodologie développée à cette occasion sera détaillée dans un cahier technique, l'expérience menée sur le Grand Site pouvant ainsi être reproduite en d'autres lieux. L'opération concerne également le Prieuré lui-même : intégration de la signalétique, aménagement du refuge, installation de toilettes sèches. L'ensemble de ces travaux respecte la logique existante du site en privilégiant la réversibilité des aménagements (toutes les constructions sont notamment réalisées en pierres sèches).

- **Bibémus**

Le plateau de Bibémus, situé sur la commune d'Aix en Provence, constitue l'amorce occidentale de la montagne Sainte-Victoire. Entièrement boisé, il est très fréquenté, principalement par les aixois, en toutes périodes de l'année. Outre son intérêt paysager et naturel, ce site abrite les carrières de Bibémus, dont l'exploitation aux siècles derniers a fourni un matériau encore très présent dans l'architecture locale, beaux immeubles et édifices patrimoniaux, et surtout qui a accueilli le peintre Cézanne qui a réalisé là parmi les plus célèbres de ses tableaux. A la demande de la ville et de la DIREN, le Syndicat anime la concertation sur l'aménagement du plateau en vue d'un accueil du public sécurisé et compatible avec les exigences des lieux. Sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant de nombreux partenaires, dont un mouvement associatif local très mobilisé, le projet d'aménagement a été validé. Il propose une réduction conséquente de l'offre de stationnement à une vingtaine de places, compensée par la mise en place d'un dispositif de navettes lors des périodes de forte fréquentation. Le site pourra alors être restauré et retrouver son caractère originel.

• **Une information sobre**

- **Présence du groupe de surveillance et d'accueil**



Le souci des élus de veiller à la bonne conservation du site, de faire respecter les réglementations (un arrêté préfectoral limite l'accès aux massifs en période de risque d'incendie) et de mieux accueillir et informer les publics, est à l'origine de la création du groupe de surveillance et d'accueil. En période de forte fréquentation (printemps et automne) ou de risque d'incendie, les gardes-nature patrouillent par deux et, à pied, à cheval ou en VTT sont les relais du Syndicat sur le terrain.

Ces patrouilles, sur plus de 700 jours/homme par an, ont pour objectifs :



- ◇ d'informer le public sur les règles de sécurité relatives aux activités de pleine nature ;
- ◇ d'inciter le public au respect de l'environnement, des propriétaires et des exploitants du milieu naturel et de l'initier à la découverte du patrimoine naturel et culturel ;
- ◇ de porter sur le terrain l'image du Syndicat, faire connaître ses activités et le travail de ses agents, de communiquer sur l'ensemble des actions publiques ou privées relatives au projet de territoire ;
- ◇ de faire préventivement respecter la réglementation de

la circulation dans les massifs, les arrêtés municipaux, les mesures de prévention contre les incendies ;

- ◇ de percevoir les attentes des visiteurs et des acteurs locaux, les demandes d'information ou d'aménagement, les éventuelles incompréhensions, les propositions de partenariat.

- **Gestion de l'information, de la signalétique et du balisage**

La différence d'ancienneté de gestion des deux massifs constituant le Grand Site explique qu'à ce jour, seule Sainte-Victoire bénéficie d'une information sur site. En effet, cet espace emblématique et d'une grande notoriété a été l'objet de toutes les attentions tant à cause de sa fragilité que de l'intensité de sa fréquentation.

L'information sur site est le résultat d'une longue réflexion entre le Syndicat, les associations de randonnée, le Département et la DIREN, pour sa conception et son implantation. Elle se présente sous forme de diptyques et dans un souci d'homogénéité, le mobilier est identique à celui utilisé par le Conseil général. L'un des panneaux présente la carte générale du massif où sont représentés les sentiers dans des couleurs identiques à celles trouvées sur le terrain, et diverses informations réglementaires et de sécurité. Le deuxième panneau doit illustrer les centres d'intérêt majeurs du secteur en terme de patrimoine, curiosité, histoire, ... 9 secteurs ont été ainsi identifiés.

En cas de besoin, le Syndicat utilise également une signalétique temporaire pour des informations ponctuelles : modifications d'itinéraires d'accès, interdiction momentanée de sentiers en travaux, mise en défends de secteurs sensibles, interdiction de pénétrer dans les massifs en cas de risques d'incendies.



Les travaux de balisage des sentiers, réalisés dans le respect de la charte de la fédération française de la randonnée pédestre, sont répartis entre les associations et le Syndicat, dans le cadre d'un comité technique annuel.

3.2.2. L'IMPLICATION DES POPULATIONS LOCALES DANS LES DIFFERENTS VOILETS DU PROJET TERRITORIAL

L'objet du Grand Site est de garantir la préservation durable de ses massifs, tout en conservant son caractère vivant. Le Syndicat se positionne donc comme un partenaire, voire un moteur dans la vie rurale de son territoire, comme le montrent les quelques exemples ci-après.

- **L'opération Délubre**

Offrir aux véhicules d'incendie et de secours la possibilité de pénétrer dans les espaces naturels et débroussailler de larges bandes le long de pistes forestières pour diminuer la masse combustible à proximité de ces voies sont des moyens mis en place et éprouvés dans la plupart des zones à risque. Cependant, un de ces projets de BDS (bande débroussaillée de sécurité) a, dès sa conception, rencontré une vive opposition de la part d'une partie de la population de la commune où il allait être implanté.



Il était qualifié d'inesthétique et manquant de transversalité. En liaison avec la commune, le Syndicat a proposé de tester une nouvelle technique de création de BDS. Il s'agissait de recréer une mosaïque de milieux par la remise en culture de parcelles jadis cultivées et aujourd'hui recolonisées par la forêt. Le projet ainsi redéfini, en étroite concertation avec la société de chasse communale en charge de l'entretien des zones de culture, a finalement trouvé l'adhésion locale.

- **Le réseau Natura 2000**

Natura 2000, outil majeur de la conservation du patrimoine naturel sur le Grand Site, a donné lieu à une large information : 6 réunions communales d'information ouvertes à tous ont été tenues, un article de presse a été fourni aux bulletins municipaux par Syndicat, une lettre d'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres en 15 000 exemplaires et un classeur de liaison, tenu à jour, est à disposition du public dans chaque mairie.

Le Syndicat s'est engagé à une solide concertation des acteurs locaux, en leur proposant de rédiger collectivement le document d'objectifs dans le cadre de quatre ateliers thématiques (habitats, faune et flore ; agropastoralisme ; activités sylvicoles ; loisirs et autres activités), puis de le soumettre à validation d'un Comité de pilotage constitué de plus de 80 membres. La procédure se concrétisera enfin par la signature de contrats de gestion avec les propriétaires et gestionnaires de l'espace.

- **Une opération pilote en porte à porte sur le débroussaillage obligatoire**

Le Syndicat lance actuellement une campagne pluri annelle d'information et d'accompagnement technique auprès des citoyens pour l'application de la réglementation liée au débroussaillage obligatoire de leurs propriétés. Les orientations de cette campagne ont été élaborées sur la base des résultats d'un sondage mené auprès d'une trentaine de particuliers concernés par la réglementation et une enquête approfondie conduite auprès d'institutionnels locaux et régionaux.



La campagne 2003-2004 se concentre sur six secteurs stratégiques au regard du risque incendie. Des réunions de concertation avec les institutionnels et les associations ont abouti à la définition d'une méthodologie et d'un discours commun, servant de base aux « médiateurs » – comités communaux feux de forêt, pompiers volontaires, membres d'associations - qui iront chez les particuliers pour les informer, voire mettre en place des outils d'aide à l'exécution. Ces visites individuelles bénéficieront d'un suivi et d'une évaluation systématiques et seront appuyées par des fiches techniques conçues par le Syndicat. L'opération sera également relayée par des réunions publiques sur la thématique 'Comment se protéger efficacement du feu', par un appui aux communes pour la diffusion de l'information dans leurs bulletins municipaux, et par voie de presse.

- **Des animations en milieu scolaire**

La dynamique des campagnes de communication menées par le Syndicat est relayée auprès des scolaires, afin de renforcer son effet en suscitant des échanges familiaux sur les sujets abordés. Pour mener ces animation, le Grand Site s'appuie sur les associations locales à vocation environnementale, professionnelles et connaissant bien le terrain, en leur proposant des thèmes d'intervention, puis en leur apportant une aide technique et financière. Le groupe de surveillance et d'accueil intervient également dans des animations, ce qui permet au Syndicat d'être identifié et reconnu dans ses fonctions sur son territoire.

En ce qui concerne plus particulièrement la forêt et le débroussaillage obligatoire, les écoles seront associées à la campagne de communication avec le développement de projets pédagogiques et la création d'une exposition commune à partir des productions d'enfants sur des thématiques données comme l'arbre, le feu, le risque. Cette opération est réalisée en liaison avec le CPIE du Pays d'Aix, structure d'animation et de coordination des interventions de l'ensemble des associations locales d'éducation à l'environnement.

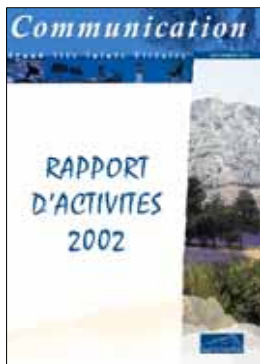
4. MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI

Les actions du Grand Site sont encadrées à long terme par le projet territorial et à court terme par les programmes annuels, ainsi que par le travail régulier des Comités syndicaux. Cependant, le Syndicat a également mis en place des **outils complémentaires de suivi et d'évaluation** de ses actions, transversaux ou thématiques.

- **Les conventions pluriannuelles d'objectifs**

Les grands axes d'intervention du projet territorial sont déclinés par des conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions, d'une durée de trois ans, sont passées entre le syndicat et l'Etat, la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, le Département et la Région. Elles ont pour but d'instituer un cadre de suivi et de planification des travaux, études et actions du Syndicat. Ces conventions s'articulent autour d'une programmation prévisionnelle d'actions, résultant de l'application opérationnelle des orientations validées du projet territorial, les principes d'intervention financière de chaque partenaire étant définis par priorité, sur des taux moyens. Une première convention, relative à la forêt et à la protection contre l'incendie, a été adoptée, et une autre, concernant l'accueil et le patrimoine, est en préparation.

- **Le rapport annuel**



Chaque année, un rapport annuel des activités du Syndicat est établi en près de 300 exemplaires et adressé à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés. Il traite des réalisations relatives aux trois principaux domaines d'action du Syndicat (gestion et protection de la forêt ; connaissance, mise en valeur et protection du patrimoine naturel et culturel ; accueil des publics), mais aussi de la vie de la structure, au travers de ses moyens financiers, matériels et humains. Ce rapport est notamment construit à partir de l'analyse des tableaux de bord individuels, outils qui participent au suivi de l'activité du Syndicat en temps réel et à court terme.

- **Les observatoires**

- **L'observatoire photographique**

Plus de 3 000 clichés, dont 200 en vues aérienne par hélicoptère, couvrent le territoire et les activités qui le concernent. Ils sont classés et répertoriés dans une base de données. Une méthodologie pour créer un véritable observatoire photographique du paysage et une première campagne de prises de vues sont actuellement en cours.

- **L'observatoire cartographique**

Le Syndicat est amené à traiter une quantité d'informations importante et diversifiée sur son territoire d'intervention, en partie produite par les gardes-nature présents sur le terrain mais aussi au travers des diagnostics de territoire réalisés dans les différents projets (PIDAF, Natura 2000, Projets d'aménagement, etc). L'ensemble de ces données est valorisé au travers d'un Système d'Information Géographique, qui permet de suivre l'évolution du territoire et aider aux prises de décision, à partir d'une base de données de références communes ; de répondre aux besoins quotidiens d'information sur des thématiques variées (faune-flore, foncier, signalétique, aménagements de protection incendie...) et de faciliter la diffusion de cette connaissance auprès des élus et des partenaires locaux, *via* Internet ou des Cédérom, comme celui du schéma des sentiers.

- **L'observatoire de la fréquentation**

Une des priorités du Syndicat est de maîtriser la fréquentation sur son territoire, et plus particulièrement sur le site classé. C'est pourquoi, le Syndicat travaille depuis près de 10 ans sur la connaissance de cette fréquentation, afin de pouvoir sur le terrain adapter ses aménagements et ainsi tenter d'influer sur la répartition du public dans l'espace et dans le temps. Dès 1995, une vaste enquête de fréquentation a permis de quantifier le nombre de visiteurs sur le massif et ses franges, mais aussi d'évaluer leurs attentes en matière d'aménagement. Depuis 2000, des compteurs placés sur les points de comptage de 1995 contribuent au suivi de la fréquentation. Ce dispositif sommaire va être complété dès 2004 par la mise en place, en collaboration étroite avec le comité départemental du tourisme et un laboratoire universitaire, d'un observatoire de la fréquentation basé sur un traitement analytique des données récoltées et doté d'outils complémentaires (compteurs plus performants). Il sera étendu à l'ensemble du Grand Site et pérennisé.

• **Le suivi scientifique faune flore habitats dans le cadre Natura 2000**

Le Syndicat réalise un suivi de la faune et de la flore de son territoire au travers des observations de son personnel. Ainsi, un cahier d'observation des oiseaux, basé sur une vingtaine d'espèces remarquables, est systématiquement rempli par les gardes-nature ; l'établissement d'un dispositif similaire à destination du grand public est en projet. Des parcours d'indices kilométriques d'abondance ont été mis en place par le GICF du Grand Site Sainte-Victoire, pour le suivi de chevreuils récemment lâchés par les sociétés de chasse, et seront prochainement développés sur d'autres espèces. Ce suivi est souvent basé sur des partenariats avec des spécialistes comme le Conservatoire Botanique de Porquerolles, avec lequel un projet de conventionnement a été initié. Une cohérence entre les observations et les suivis réalisés localement et les démarches régionales ou nationales existantes est ainsi recherchée en amont.

Par ailleurs, l'opération Natura 2000 permettra de définir des indicateurs d'évaluation du bon état de conservation de la faune, de la flore et des habitats du site. Les suivis de terrain en place devront donc vraisemblablement être complétés par des procédures plus lourdes et plus techniques, pour lesquelles la signature d'une convention financière ou d'un contrat d'animation avec l'Etat est envisagée.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ELEMENTS FINANCIERS

- Délibération n° 2003-31 : adoption du budget 2004
- Délibération n° 2003-12 : adoption du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2002

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône
Grand Site Sainte Victoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant délibéré
36	18	13

Séance du 3 décembre 2003

Date de la convocation :

L'An deux mille trois et le trois décembre, à neuf heures, le Comité syndical du Grand Site Sainte Victoire, Syndicat Mixte Départemental des massifs 25 novembre 2003 Concors – Sainte-Victoire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison des communes, sous la présidence de Monsieur André GUINDE, Président du Grand Site Sainte Victoire.

Date d'affichage :

28 novembre 2003

PRESENTS OU REPRESENTES :

- pour la Communauté du Pays d'Aix :

M. C. DE BARBARIN *	M. G. ALBERT
M. JP. BOUVET *	M. F. GUINIERI*
M. R. BRUN *	Mme D. LONG*
M. M. LEGIER*	M. R. PIZOT*
M. J. MANCEL	
M. JP. SAEZ	

- pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône :

M. J. GERARD *	M. H. JIBRAYEL*
M. A. GUINDE *	M. A. MEDVEDOWSKY *

- pour le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur :

Mme N. AUBERT*	Mme F. BRASSART *
----------------	-------------------

(* : avec voix délibérative)

EXCUSES :

M. M. AMIEL, Conseil Général	M. R. POVINELLI, Conseil Général
M. J. BONAT, Conseil Général	M. A. ROUZAUD, Conseil Général
M. D. CONTE , Conseil Général	M. H. SCHIAVETTI, Conseil Général
M. B. LAUGIER, Conseil Général	M. C. VULPIAN, Conseil Général
M. M. MASSE, Conseil Général	

INVITES :

M. V. SENAME, CPA
M. C. NAUDY, CPA
M. M. BOURRELLY, Conseil Général des BdR
M. G. HENRY, Mairie de St Marc Jaumegarde

Délibération n° 2003/31

Objet : Adoption du budget 2004.

Le Comité Syndical,

- vu le Code général des collectivités territoriales ;
- vu le Projet Territorial du Grand Site Sainte-Victoire ;
- vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 27 octobre 2003 par Monsieur le Président pour l'exercice 2004 ;
- vu le projet de Budget présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2004 ;

Le Syndicat mixte Concors Sainte Victoire réalise son objet par la mise en œuvre d'un budget qui pourvoit à ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes proviennent des contributions obligatoires des membres, prévues aux statuts, des subventions et des ressources propres.

Le Syndicat ne supporte aucun endettement, et ne dispose pas d'épargne.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2004 à un montant de 1 067 568 €, qui se décompose en 256 350 € de charges générales, 54 068.00 € de dotation d'amortissements et 757 150 € de charges de personnel.

Charges générales :

Dépenses ordinaires et dotation aux amortissements.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à un montant de 220 650 € contre 211 950 € par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 %.

La prise en compte de la dotation aux amortissements de l'équipement interne pour un montant de 54 068 €, est imputée au budget primitif afin que cette dépense de fonctionnement soit répartie parmi les membres suivant la répartition statutaire. Si cette dépense était prise sur les réserves, le résultat cumulé de fonctionnement serait à terme en déficit.

Autres dépenses.

Des opérations particulières sont menées pour un montant total de 35 700 €, qui sollicitent des financements spécifiques :

- Natura 2000 de 15 700.00 € (Etat)
- Communication PIDAF de 20 000.00 € (Région et CPA)

Charges de personnel :

L'effectif des personnels reste constant par rapport à l'année 2003 avec 23 agents qui se répartissent en une équipe de terrain, le Groupe de Surveillance et d'Accueil (GSA), 12 agents, et une équipe administrative et technique, sous la responsabilité d'un Directeur et d'une Directrice Adjointe.

Le budget s'élève à 757 150 € soit une augmentation de 3 % (19 350 €) par rapport au budget 2003 (737 800 €).

La pérennisation des emplois jeunes est confirmée dans ce budget (2 emplois nouvellement pérennisés), sur la base financière du cadre d'emplois d'agent technique. Il restera 2 emplois jeunes à pérenniser en 2006, ou avant, si ces agents réussissent le concours d'agent technique.

Financement :

Le financement des emplois jeunes est assuré en partie par l'Etat (33 436 €), en diminution de 78 % par rapport au budget 2003 (154 450 €). Cette diminution de financement est la conséquence de la fin de contrats de 10 emplois jeunes sur les années 2003 et 2004.

L'Etat finance Natura 2000 (60 250 €) en charges générales et pour un poste de chargé de mission.

La Région et la CPA financent l'animation PIDAF (30 000 €) en charges générales et également pour des vacances d'animation.

Les contributions des membres du syndicat s'élèvent à un montant de 943 882 € (756 200 € en 2003). Cette augmentation de 187 682 € s'explique pour l'essentiel par :

- la diminution de financement de 121 014 € des aides à la participation des emplois jeunes,
- la prise en compte de la dotation aux amortissements 54 068 €

Ce montant est réparti selon les règles statutaires :

- Département : 471 941.00 € pour 50 % (336 509.00 € en 2003)
- CPA : 368 113.98 € pour 39 % (338 399.50 € en 2003)
- Région : 103 827.02 € pour 11 % (81 291.50 € en 2003)

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les travaux d'investissements pour l'année 2004 s'élèvent à un montant de 1 242 383.20 € qui se répartissent ainsi :

Travaux PIDAF	562 729.20 €
Aménagement et patrimoine	626 614.00 €
Equipement	53 000.00 €

TRAVAUX PIDAF

Ces travaux comprennent des opérations des programmes 2002 (2) et 2003 (7), dont les financements sont attribués en 2004. et du programme 2004 (3), pour un montant total de 562 769.20 € TTC.

Il est à noter en particulier l'opération importante de restauration des terrains incendiés sur la commune de Jouques (246 675.00 €).

Ces programmes sont financés en général pour 80% HT par l'Etat, la Région, le Département. L'autofinancement est statutairement pris en charge par la CPA représentant les communes situées sur le territoire d'intervention du syndicat mixte.

ACCUEIL ET PATRIMOINE

La programmation 2004 des opérations en matière de patrimoine et d'accueil porte sur 11 opérations. Elle atteint un montant total de 626 614.00 €TTC. Ces programmes sont financés en général pour 80% HT par l'Etat, la Région, le Département, avec l'autofinancement pris en charge par la CPA.

La principale opération porte sur la restauration de la Croix de Provence (323 614 €TTC).

EQUIPEMENT

Les perspectives d'équipement propres au syndicat, pour un montant de 53 000 €, concernent un complément de mobilier de bureau pour le GSA et le siège, deux postes informatiques, un logiciel de communication, du matériel et outillage pour le GSA, l'équipement de postes radios émetteurs récepteurs, et une opération spécifique visant à la mise en place d'un centre de ressources visuelles (30 000 €).

Ces opérations sont financées par la CPA avec une participation du Département à hauteur de 16 750 € pour l'équipement radio et la photothèque.

Un tableau récapitulatif des dépenses et recettes des opérations d'investissements figure en annexe du budget.

Ce budget 2004 s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	256 350.00 €
Charges de personnel	757 150.00 €
Dotation aux amortissements	54 068.00 €

Total Dépenses 1 067 568.00 €

Recettes

Etat emplois jeunes	33 436.00 €
Etat (Natura 2000)	60 250.00 €
Région (campagne PIDAF)	15 000.00 €
CPA (campagne PIDAF)	15 000.00 €

Région (contribution statutaire)	103 827.02 €
Département (contribution statutaire)	471 941.00 €
CPA (contribution statutaire)	368 113.98 €

Total recettes 1 067 568.00 €

Investissement

Dépenses

Aménagements et patrimoine	626 614.00 €
Travaux PIDAF	562 769.20 €
Equipement	<u>53 000.00 €</u>
Total dépenses	1 242 383.20 €

Recettes

Etat	302 833.50 €
Région	205 404.25 €
Département	262 978,25 €
CPA	443 773.20 €
Autres	<u>27 394.00 €</u>
Total recettes	1 242 383.20 €

TOTAL DU FINANCEMENT

<i>Etat</i>	396 519.50 €
<i>Région</i>	324 231,27 €
<i>Département</i>	734 919.25 €
<i>Communauté du Pays d'Aix</i>	826 887.18 €
<i>Autres</i>	<u>27 394.00 €</u>
TOTAL	2 309 951.20 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

ADOpte le budget de l'exercice 2004 du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte Victoire et vote les crédits qui y sont inscrits.

- au niveau chapitre et sans opération pour la section d'investissement,
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement.

Fait et délibéré, en la Maison des communes des Bouches du Rhône, les jour, mois et an susdits.

Le Président
André GUINDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département des Bouches-du-Rhône
Grand Site Sainte Victoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant délibéré
36	18	13

Séance du 26 juin 2003

Date de la convocation :

17 juin 2003

L'An deux mille trois et le vingt six juin, à neuf heures trente, le Comité syndical du Grand Site Sainte Victoire, Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte-Victoire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison des communes, sous la présidence de Monsieur André GUINDE, Président du Grand Site Sainte Victoire.

Date d'affichage :

19 juin 2003

PRESESENTS OU REPRESENTES :

- pour la Communauté du Pays d'Aix :

M. C. DE BARBARIN *	M. F. GUINERI *
M. JP. BOUVET *	Mme D. LONG *
M. R. BRUN *	M. L. DUPERREY
M. R. MARTIN *	M. R. PIZOT
M. JP. SAEZ *	

- pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône :

M. M. AMIEL *	M. A. GUINDE *
M. J. GERARD *	M. A. MEDVEDOWSKY *

- pour le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur :

Mme N. AUBERT*	Mme F. BRASSART *
----------------	-------------------

(* : avec voix délibérative)

EXCUSES :

M. J. MANCEL, CPA	M. B. LAUGIER, Conseil Général
M. D.CONTE, Conseil Général	M. M. PEZET, Conseil Général
M. H. JIBRAYEL, Conseil Général	M. Cl. VULPIAN, Conseil Général

INVITES :

M. ARBAUD, Mairie de Jouques	
M. M. BOURRELLY, Conseil Général des BdR	
Mme A. DUMAS, Marie de Jouques	
Mme L. LE LEGARD-MOREAU, ONF	
M. P. LE MEIGNEN, ONF	
M. Th. PENNEC, CPA	
Mme C. RIGAL, Trésorerie Principale	
M. V. SENAME, CPA.	

Délibération n° 2003/12

Objet : Adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2002.

Le Comité Syndical,

L'ordre du jour appelle à l'examen et l'approbation :

- du compte de gestion établi par les services de la Trésorerie Principale,
- du compte administratif.

Le Président présente ces comptes.

En investissement :

Les dépenses se sont élevées à 279 292,86 euros réparties comme suit :

- o 270 177,43 euros d'équipement et de travaux
- o 9 115,43 euros de dépôts et cautionnement des locaux des services administratifs situés dans l'immeuble le Derby.

Les recettes perçues s'élevant à 335 547,20 euros :

- o 259 641,48 euros de subventions du programme 2002
- o 41 499,20 euros de récupération FCTVA
- o 34 406,52 euros d'amortissements.

Soit un excédent de 56 254,34 euros.

Les principales réalisations sont :

- Equipement :

Mobilier matériel informatique et de bureau, installation téléphonique concernant l'aménagement des locaux du Derby, suite au transfert des services administratifs. Matériel automobile, radios pour les patrouilles de surveillance.

Montant total : 73 169,43 euros

- PIDAF :

Etudes mise en cohérence des PIDAF : 18 232,90 euros.

Travaux DFCEI, débroussaillage poudrière, remise en culture dans le Délubre, éclaircie sylvicole : 115 036,41 euros.

- Aménagements et patrimoine :

Aménagement parking les 2 Aiguilles, travaux de sécurité Croix de Provence, sentier des Venturiers, restauration oratoire de Malivert, valorisation Prieuré Sainte Victoire.

Montant total : 63 738,69 euros.

Les restes à réaliser se sont élevés pour les dépenses à 219 152,21 euros et pour les recettes à 224 998,65 euros.

Soit sur l'exercice :

- Un montant total de dépenses réalisées et engagées de 498 445,07 euros.
- Un montant total de recettes réalisées et à percevoir de 560 545,85 euros.

En fonctionnement :

Les dépenses se sont élevées à 757 830,72 euros et les recettes perçues à 685 128,41 euros soit un déficit de l'exercice de 72 702,31 euros.

Ce résultat provient de la dotation aux amortissements (34 406,52 euros) de dépenses imprévues prélevées essentiellement sur les réserves (19 914 ,79 euros) et d'une part de participation aux emplois jeunes non perçue (18 381 euros).

Résultat de clôture :

Le résultat de clôture s'élève à :

• Pour la section de fonctionnement		
	Résultat de clôture exercice précédent (2001)	101 013,07 euros
	Résultat exercice 2002	<u>-72 702,31 euros</u>
	Un excédent de	28 310,76 euros.
• Pour la section d'investissement		
	Résultat de clôture exercice précédent (2001)	107 782,72 euros
	Résultat exercice 2002	<u>56 254,34 euros</u>
	Un excédent de	164 037,06 euros.
	Total excédent de clôture	192 347,82 euros

Après avoir pris connaissance de ces résultats, le Président propose au comité de décider d'approuver le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2002.

Fait et délibéré, en la Maison des communes des Bouches du Rhône, les jour, mois, et an susdits.

**Le Président
André GUINDE**

ANNEXE 2 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Principaux documents sur lesquels sont basées les actions du Grand Site Sainte-Victoire.

- ADEPT, 1991, *Sainte-Victoire 1991, Schéma de réhabilitation du site classé, objectifs et orientations générales*, 76 pages
- DIREN, 2002 *Proposition de classement au titre des sites du massif du Concors. (document de travail)*, 45 pages
- ONF, 2003, *PIDAF des massifs Concors Sainte-Victoire*, 137 pages
- RICHEZ, G. ; NECTOUX, P., 1996 *Aspects de la fréquentation touristique et récréative du massif Sainte-Victoire*, 231 pages
- LALOT, S., 1995, *Massif Sainte-Victoire, programme d'aménagement des aires d'accueil*, 29 pages
- DE NALE, M., 2003, *Proposition de plan pluriannuel d'enfouissement des réseaux aériens*, 52 pages
- PETIT, E., 2001, *Diagnostic et enjeux patrimoniaux des massifs Concors Sainte-Victoire*, 89 pages
- CEMAGREF, 1993, *Typologie des stations forestières du massif Sainte-Victoire*, 32 pages
- SCP, 1992, *Schéma directeur d'aménagement des eaux du massif Sainte-Victoire*, 59 pages
- *Principes directeurs en matière de signalétique (dossier)*
- *Rapports d'activités annuels*